

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents par les conseillers Messieurs Michel Bonneville et Jonathan Bolduc-Dufour ainsi que Mesdames Madame Emmanuelle Prud'homme et Lyne Morin.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

Absents : Monsieur Francis Lamarre et Madame Edith Lamoureux.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> ET DU 9 FÉVRIER 2022**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Demande de gratuité de la FADOQ (5 juin pour la Fête des Pères/Mères, 11 août pour la Fête Champêtre et le 11 décembre pour le dîner de Noël)
  - b) Lecture de la résolution 2022-01-25 de la Fabrique de Saint-Sébastien concernant la bibliothèque
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Rapport annuel AN 4
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Avis de motion et présentation du règlement 520
- 8. ENVIRONNEMENT**
  - a) Utilisation de pesticides à usage esthétique dans les espaces publics de Saint-Sébastien
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Achat d'une flèche pour le camion de voirie
  - b) Nomination de M. Alexandre Henry pour la gestion des cours d'eau
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Autorisation de dépense pour le Congrès de l'ADMQ 2022
  - b) Autorisation de dépense pour formation sur le projet de loi 64
  - c) Collation des grades 2022
  - d) Renouvellement d'assurances municipales
  - e) Suivi de la plainte en vertu de la Politique
  - f) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 11. VARIA**

- a) Ouverture du bureau municipal au public
- b) Versement #1 du compte de taxes : 17 mars 2022

## 12. COURRIER

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_

### 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2022-03-033** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h05. ADOPTÉE.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2022-03-034** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que soit ajouté le point 5 c) à l'ordre du jour. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉE.

5 C) Demande d'un citoyen pour des locations de salle

### 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1<sup>er</sup> et 9 FÉVRIER 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-035** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 9 février 2022. ADOPTÉE.

### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

#### COMPTES COURANTS

\*\*\* AU 1ER MARS 2022 \*\*\*

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A.D.M.Q	INSC. CONGRÈS J.MARTIN 2022	619,72
A.D.M.Q	RENOUVELLEMENT ET ASSUR. 2022	964,13
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 6 AU 26 JANVIER 2022	603,62
A.D.M.Q	WEB. PL64	143,72

CRÉDIT-BAIL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,49
L'HOMME ET FILS	EAU ET LAIT	31,17
L'HOMME ET FILS	RETOUR BOUTEILLE	- 10,00
L'HOMME ET FILS	FRAIS DE POSTE (TIMBRES + LETTRES)	653,98
EDITIONS JURIDIQUES FD	ACCES ANNUEL SERVICE NUMÉRIQUE	50,59
PAPETERIE COWANSVILLE INC	ENVELOPPE	131,04
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP-ADMIN MARS	45 892,97
MRC DU HAUT-RICHELIEU	CRÉDIT QP DIGUES ET STATIONS	- 119,62
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	TRANSPORT ADAPTÉ 2022	5 938,00
RÉGIE INTERMUNICIPALE EAU	QUOTE-PART MARS 2022	16 359,34
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE	2 441,87
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	RÉPARATION FOURNAISE	542,69
L'HOMME ET FILS	ÉCROU COMPRESSEUR CASERNE	4,36
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE	1 415,71
ÉQUIPEMENT GUILLET INC	CHANGEMENT HUILE + LUMIÈRE	89,78
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT	EMPIERREMENT LOT 4 776 683	6 322,85
GARAGE YVES ST-LAURENT	RÉP.PNEU ET BALAN 06-2021	64,97
AGISKA COOPÉRATIVE	CYLINDRE PROPANE GARAGE	9,18
L'HOMME ET FILS	QUINCAILLERIE	6,88
L'HOMME ET FILS	SEL DÉGLACANT	770,06
L'HOMME ET FILS	HUILE DIESEL TRACTEUR	97,70
L'HOMME ET FILS	QUIN. RÉPARATION BOYAU GARAGE	22,25
L'HOMME ET FILS	LUBRIFIANT PORTE GARAGE	26,42
S.A.A.Q	IMMATRICULATION	1 092,51
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS	AMPOULES + QUINC. CABANE	33,21
L'HOMME ET FILS	QUIN. RÉPARATION BALANCOIRE	51,57
	<b>TOTAL</b>	<b>84 761,16</b>

**2022-03-036** Il est proposé par M. Jonathan Dufour-Bolduc, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 84 761.16\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - FÉVRIER 2022	7 753,09
SALAIRE DES ÉLUS	MARS 2022	3 355,44
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	163,25
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MARS 2022	6 954,22
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU FÉVRIER 2022	240,30
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION FÉVRIER 2022	2 068,18
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	343,77
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE	648,39
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 888,60
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	80,03
UNIFOR	REMISES FÉVRIER 2022	91,07

INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES FÉVRIER 2022	122,40
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES FÉVRIER 2022	256,24
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS FÉVRIER 2022	3 686,65
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS FÉVRIER 2022	1 327,74
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE MARS 2022	1 120,46
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	LICENCE ZOOM	229,95
	<b>TOTAL</b>	<b>30 653,05</b>

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### A) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA FADOQ

**2022-03-037** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de salle gratuite du Centre Communautaire pour la FADOQ à l'occasion de la Fête des pères et des mères, de la Fête Champêtre et pour le dîner de Noël. **ADOPTÉE.**

### B) LECTURE DE LA RÉOLUTION 2022-01-25 DE LA FABRIQUE DE SAINT-SÉBASTIEN CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE

**La directrice générale effectue la lecture de la résolution 2022-01-05 de la Fabrique de Saint-Sébastien faisant suite à l'envoi de la résolution 2021-10-182 et M. Thibert la commente.**

### C) DEMANDE D'UN CITOYEN POUR DES LOCATIONS DE SALLE

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de taxation prévoit un montant de 95\$ pour les activités sportives et de loisirs avec contribution ou tarif;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de taxation prévoit un rabais de 20% lorsqu'il y a plus de 10 locations effectuées par la même personne ou organisme;

**CONSIDÉRANT QU'UN** citoyen a demandé à payer 50\$ s'il loue plus de 10 fois et qu'il effectue son propre montage et démontage de salle;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-038** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à la majorité des conseillers présents, que le conseil accepte la demande du citoyen dû au fait que celui-ci loue le centre communautaire plus de 10 fois par année, qu'il effectue son montage et démontage de la salle et à la condition que le syndicat accepte cette entente. **ADOPTÉE.**

Le maire demande le vote.

Contre : 1, pour 3

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 4 DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service intermunicipal de sécurité incendie de la municipalité de Venise-en-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-039** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités de l'An 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉE.**

**7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

A) **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 520 RELATIF À LA TAXATION DU CONTRIBUABLE BÉNÉFICIAIRE DANS DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU FOSSÉ DU RANG STE-MARIE EN BORDURE DU LOT 4 776 683**

**Avis de motion est donné par le conseiller Jonathan Bolduc-Dufour.**

B) **NOMINATION DE M. ALEXANDRE HENRY POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QU'**un fonctionnaire doit être nommé pour la gestion des cours d'eau de Saint-Sébastien suite à la retraite de M. Vasseur;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-040** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que M. Alexandre Henry, inspecteur municipal soit le fonctionnaire responsable des cours d'eau pour Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

C) **SPÉCIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉSOLUTION CONCERNANT LE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LABONTÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-07-123 concernant le mode de répartition pour les travaux de nettoyage de la branche 4 du cours d'eau Labonté;

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Beauchamp de procéder à des spécifications dans la résolution 2021-07-123;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-041** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité (sous-bassin versant) et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

**QUE** cette résolution complète la résolution 2021-07-123. **ADOPTÉE.**

## 8. ENVIRONNEMENT

### A) UTILISATION DE PESTICIDES À USAGE ESTHÉTIQUE DANS LES ESPACES PUBLICS DE SAINT-SÉBASTIEN

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire participer à la protection de la santé et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien utilise déjà peu de pesticides à usage esthétique dans les lieux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire démontrer l'importance de cesser l'usage de ces produits dangereux chez ses citoyens en montrant l'exemple;

### **EN CONSÉQUENCE;**

**2022-03-042** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien cesse l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques sur les espaces publics municipaux lorsque cela s'avère possible;

**QUE** les employés municipaux trouvent des solutions alternatives moins nocives à proposer au conseil municipal lorsque l'usage d'un produit est nécessaire;

**QU'**une campagne de sensibilisation et d'information de la population soit mise sur pied face aux risques inhérents aux pesticides, à l'environnement et aux méthodes alternatives;

**QUE** cette campagne de sensibilisation soit disponible sur le site Internet et sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Sébastien;

**QUE** la présente résolution soit envoyée à la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en eau potable Henryville-Venise;

**QUE** la présente résolution soit envoyée aux 13 autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. **ADOPTÉE.**

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE FLÈCHE POUR LE CAMION DE VOIRIE

**M. Thibert déclare son conflit.**

**2022-03-043** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une flèche de signalisation pour le camion de la voirie au montant de 2 981.46\$ taxes incluses auprès du garage Stéphane Belhumeur Inc. suite à la réception de deux soumissions. ADOPTÉE.

10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS DE L'ADMQ 2022

**2022-03-044** Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien autorise l'inscription de la directrice générale et de l'adjointe administrative au congrès de l'A.D.M.Q. qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2022 au Palais des Congrès de Québec;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR FORMATION SUR LE PROJET DE LOI 64

**2022-03-045** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 125.00\$ + taxes soit autorisée pour un cours en ligne offert par l'A.D.M.Q. sur le projet de Loi 64 touchant aux nouvelles obligations à venir en matière de protection des renseignements personnels. ADOPTÉE.

C) COLLATION DES GRADES 2022 DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY

**2022-03-046** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une contribution financière de 50.00\$ par étudiant finissant qui réside sur le territoire de Saint-Sébastien soit accordée pour la collation des grades 2022 de la Polyvalente Marcel Landry pour un total de 150.00\$. ADOPTÉE.

D) RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES 2022-2023

**2022-03-047** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition de renouvellement des assurances municipales par la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 19 883.64\$. ADOPTÉE.

E) SUIVI DE LA PLAINTÉ EN VERTU DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien a adopté en mars 2019, une *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

**CONSIDÉRANT QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**CONSIDÉRANT QU'**une plainte a été déposée à l'encontre d'une élue en vertu de la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

**CONSIDÉRANT QU'**une firme externe a été mandatée afin de procéder à l'enquête requise conformément à la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à la réception du rapport de la firme, l'analyse du dossier révèle un cas d'incivilité au travail qui se définit par une conduite qui enfreint l'obligation de respect mutuel propre à toute relation en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal ne tolère pas ce genre de comportement, désire un climat de travail agréable et professionnel pour tout le personnel municipal et se doit d'assurer le soutien approprié, dans la mesure où cela lui est possible, aux victimes de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**CONSIDÉRANT** la nature confidentielle de ce type de plainte;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-03-048** Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à la majorité des conseillers présents;

**D'**effectuer un rappel qu'en tant qu'élus municipaux, les membres du conseil municipal doivent toujours agir avec civisme et courtoisie dans leurs échanges avec les citoyens, les employés et les autres membres du conseil;

**QUE** le conseil municipal recommande à tous les élus de suivre la formation obligatoire en éthique en présentiel afin de s'assurer de la compréhension de tous;

**QUE** le conseil municipal demande à tous les élus de prendre connaissance de la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* qui leur a été remise par la direction générale lors du premier caucus du présent mandat et qui est également disponible sur le site Internet de la municipalité;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien encourage les citoyens à venir discuter avec la direction générale et/ou les élus s'ils se sentent dans une situation inconfortable et/ou malaisante avec un membre du conseil;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien réitère sa confiance à l'égard de tous les employés municipaux et reconnaît l'implication, le professionnalisme et la qualité du travail de ceux-ci;

**D'**envoyer une lettre individuelle à tous les partis concernés par la plainte les informant du suivi effectué accompagnée de la présente résolution. **ADOPTÉE.**

F) JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;



**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2022-03-049** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle en arborant le drapeau de la fierté (arc-en-ciel) reçu l'an dernier. **ADOPTÉE.**

11. VARIA

A) OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

**La directrice générale mentionne que le bureau municipal est à nouveau ouvert au public.**

B) DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021

**La directrice générale mentionne que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2021 est disponible au bureau municipal.**

C) VERSEMENT #1 DES TAXES 2022 – 17 MARS 2022

**La directrice générale rappelle que le premier versement pour les taxes 2022 est le 17 mars prochain.**

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**La directrice générale dicte les questions reçues et le conseil donne réponses à celles-ci.**

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2022-03-050** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h04. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et greffière-trésorière